



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE MONSIEUR ANDRE FLAHAUT
PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS**

Indemnités de départ

La Conférence des présidents de la Chambre des représentants a décidé, ce mercredi 2 octobre 2013, à l'unanimité, de supprimer immédiatement l'indemnité de départ en cas de départ volontaire d'un membre de la Chambre, sauf en cas de force majeure à apprécier par le Bureau de la Chambre. Des instructions ont été données aux services.

Bruxelles, le 2 octobre 2013.